



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 29 septembre 2008

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 30/09/2008

Reçu en Préfecture le :

D - 20080472

CERTIFIE EXACT,

Aujourd'hui Lundi 29 septembre Deux mil huit, à quinze heures,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire de Bordeaux

Etaient Présents :

M. Hugues MARTIN, Mme Anne BREZILLON, M. Didier CAZABONNE, Mme Anne Marie CAZALET, (*présente à partir de 17h 30*) M. Jean Louis DAVID, Mme Brigitte COLLET, M. Stéphan DELAUX, Mme Nathalie DELATTRE, M. Dominique DUCASSOU, (*présent à partir de 17h 30*) Mme Sonia DUBOURG -LAVROFF, M. Michel DUCHENE, Mme Véronique FAYET, M. Pierre LOTHAIRE, Mme Muriel PARCELIER, M. Alain MOGA, Mme Arielle PIAZZA, M. Josy REIFFERS, (*présent jusqu'à 16h 55*), Mme Elizabeth TOUTON, M. Fabien ROBERT, Mme Anne WALRYCK, Mme Laurence DESSERTINE, M. Jean Marc GAUZERE, M. Jean Charles BRON, M. Joël SOLARI, M. Charles CAZENAVE, M. Alain DUPOUY, Mme Ana Marie TORRES, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, Mme Mariette LABORDE, M. Jean-Michel GAUTE, Mme Marie-Françoise LIRE, M. Jean-François BERTHOU, Mme Sylvie CAZES-REGIMBEAU, Mme Nicole SAINT ORICE, M. Nicolas BRUGERE, Mme Constance MOLLAT, M. Maxime SIBE, M. Guy ACCOCEBERRY, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Charles PALAU, Mme Chafika SAILOUD, M. Ludovic BOUSQUET, M. Yohan DAVID, Mme Alexandra SIARRI, Mme Sarah BROMBERG, Mme Wanda LAURENT, Mme Paola PLANTIER, Mlle Laetitia JARTY, M. Jean-Michel PEREZ, Mme Martine DIEZ, Mme Béatrice DESAIGUES, Mme Emmanuelle AJON, M. Matthieu ROUYEYRE, M. Pierre HURMIC, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, M. Vincent MAURIN, Mme Natalie VICTOR-RETALI,

Excusés :

Mme Chantal BOURRAGUE, M. Jacques RESPAUD,

***SOCIETE BORDELAISE DE SPORTS ET DE LOISIRS/AXEL
VEGA - MODIFICATION DE TARIFS - AVIS-
AUTORISATION***

Mme Arielle PIAZZA, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux dispositions régissant l'exploitation de certains équipements municipaux, confiée contractuellement à la Société Bordelaise de Sports et de Loisirs/Axel Véga, vous avez, lors de notre séance du 15 juillet 2008, autorisé, par délibération n°20080388, la modification de certains tarifs correspondants à l'activité sportive de ces équipements.

En complément nous vous demandons aujourd'hui, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser l'application, à compter du 1^{er} octobre 2008, des nouveaux tarifs concernant les conditions de mise à disposition de la Patinoire Mériadeck pour l'accueil des spectacles.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 29 septembre 2008

P/EXPEDITION CONFORME,

Mme Arielle PIAZZA
Adjoint au Maire

| PATINOIRE | | |
|---|--|---|
| TARIFS DE LOCATION MANIFESTATIONS (TARIFS HORS TAXES) | | |
| Location journalière constituée par le pourcentage de la recette brute diminuée de la TVA, avec un minimum | | |
| 1. mise à disposition de la salle hors glace | | |
| | | 2007/2008 |
| configuration de la salle avec tribune mise en place par le producteur et avec des places numérotées | | 1er jour 10 % partir du 2ème jour 8 % ; Minimum : 8 000,00 € |
| configuration de la salle avec tribune mise en place par le producteur sans places numérotées | | 1er jour 10 % partir du 2ème jour 8 % ; Minimum : 8 000,00 € |
| configuration de la salle sans tribune et avec des places numérotées | | 1er jour 11 % partir du 2ème jour 9 % ; Minimum : 8 000,00 € |
| Configuration de la salle sans tribune et sans places numérotées | | 1er jour 11 % partir du 2ème jour 9 % ; Minimum : 8 000,00 € |
| Spectacle (toutes configurations) dont les places sont, pour la moitié au moins, à un prix unitaire égal ou inférieur à 30 € | | - 1 % sur chiffre d'affaires un minimum de 8 000 € |
| La scène sera livrée montée pour l'heure du get-in selon les caractéristiques mentionnées dans le dossier technique de la salle. Toute modification de la scène sera facturée. Prix du m ² modifié. | | 4,60 € |
| Dans le cas où le spectacle nécessiterait une scène particulière sans utilisation de la scène de la patinoire, une remise sera accordée sur le montant locatif sans toutefois que le montant final soit inférieur au minimum garanti quotidien ; dans le cas d'un spectacle sur plusieurs jours, la remise ne sera effectuée qu'une seule fois. | | -1 100,00 € |
| Si entracte d'au moins 20 minutes : -5% sur le montant locatif, sans toutefois que le montant final soit inférieur au minimum garanti quotidien | | |
| 2. mise à disposition de la salle en glace | | |
| spectacle sur glace semi couverte, sans ou avec tribune mise en place par producteur | | 8 % ; Minimum : 8 000,00 € |
| spectacle sur glace, patinoire complète, sans intervention technique de la salle | | Forfait 6 000,00 € |
| spectacle sur glace, patinoire complète, sans intervention technique de la salle : location de 1/2 journée à partir de 14 heures | | Forfait 6 000,00 € |

| | | |
|---|--|--|
| Compétition ou spectacle sur glace, organisé par un club bordelais, avec public | | 2 % de la recette avec un minimum horaire de : 1 |
| 3. mise à disposition de la salle en période sans glace | | |
| tarif association sauf pour manifestation | piste seule | 500,00 € |
| | piste et gradins | 950,00 € |
| 4. mise à disposition de la salle hors public | | |
| jour de montage ou démontage sans ouverture au public | Forfait comprenant le nettoyage du rez-de-chaussée | 3 200,00 € |
| 5. mise à disposition de salles | | |
| Salle VIP | Forfait par jour | 400,00 € |
| Salle VIP pour un club sportif | Forfait par jour | 100,00 € |
| Un étage du hall | Forfait par jour | 250,00 € |
| 5. heures de spectacle après minuit | | |
| en cas de prolongation du spectacle après minuit | forfait par heure | 200,00 € |

TARIFS DES PRESTATIONS MANIFESTATIONS (TARIFS HORS TAXES)

1. fluides (eau, électricité, chauffage)

| | | |
|--|-----------------------|----------|
| forfait fluides du 1er mai au 30 septembre | par jour de spectacle | 400,00 € |
| forfait fluides du 1er octobre au 30 avril | par jour de spectacle | 800,00 € |

2. nettoyage

| | | |
|--|-------------------------------|------------|
| spectacle assis 1/2 jauge (rez-de-chaussée et 1 ^{er} et 2 ^{ème} niveaux gradins) ou spectacle en glace | par jour de spectacle | - |
| spectacle assis, jauge entière | par jour de spectacle | 1 200,00 € |
| spectacle assis/debout | par jour de spectacle | 1 400,00 € |
| permanence loges/catering 3 heures | par jour de spectacle | 75,00 € |
| Un nettoyage rapide salle entre deux représentations un même jour | en fonction du nombre demandé | 115,00 € |
| nettoyage pour les manifestations sportives organisées par les clubs bordelais | | gratuit |

3. sécurité et gestion du public

| personnel | détail | tarif par séance |
|---|---------------------------------------|------------------|
| sécurité incendie, secouristes (à quantifier, pour chaque manifestation, en fonction de la jauge et de la réglementation) | pour un spectacle assis, par séance | 750,00 € |
| | pour un spectacle debout, par séance | 900,00 € |
| 1 contrôleur ou sous contrôleur | pendant 2h30 | 54,00 € |
| 1 contrôleur entrée PMR | pendant 1h30 | 29,00 € |
| 1 chef placeur | pendant 2h30 | 65,00 € |
| 1 placeur | pendant 2h | 42,00 € |
| en cas de remplacement | forfait pour 100 personnes à replacer | 42,00 € |

4. location d'espace dans le hall (par jour et par exposant)

| | | |
|------------------|-----------------------|----------|
| spectacle assis | par jour de spectacle | 100,34 € |
| spectacle debout | par jour de spectacle | 179,77 € |

5. location de matériel appartenant à la patinoire

| | | |
|--|---------------|------------|
| crash barrières, installées par l'organisateur et démontées par les agents de sécurité | par spectacle | 305,00 € |
| chariot élévateur | par jour | 120,00 € |
| Les fonds de scène et occultations des côtés sont fournis par la salle, l'installation restant à la charge du producteur ; si l'installation est faite par la salle, elle doit être demandée par écrit 15 jours avant la date du concert et cette prestation sera facturée | | 2 000,00 € |